

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos le lundi 1^{er} février 2021, au Centre Communautaire situé au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 19h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon côté	Steve Leblanc
Dominic Lapointe	Rémi Beauchesne
Benoît Couture	Gilles Gauvreau

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Assiste également à cette séance :

- M. Patrick Duchaîne, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique (Arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020), la présente séance du conseil est tenue à « huis clos » (sans la présence du public en raison des mesures prévues pour les municipalités situées en « ZONE ROUGE »). Il est mentionné dans cet arrêté ministériel : *Il est prévu que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.* Considérant le tout, la séance fera l'objet d'un enregistrement audio et celui-ci sera ensuite disponible au public sur le site internet de la municipalité au www.ham-nord.ca. En début de séance, un tour de table est effectué afin de nommer chacune des personnes participant à cette rencontre. De plus, l'aménagement de la salle du conseil est fait afin de s'assurer du respect de la distanciation physique entre chaque élus et employés municipaux et tous les participants présents à cette séance se doivent de porter le couvre-visage jusqu'à ce qu'ils soient assis.

2021-02-13 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021

4. Présentation des comptes
5. Cotisation annuelle 2021 – COMBEQ
6. Cotisation annuelle 2021 – ADMQ
7. Adhésion 2021 – SIUCQ
8. Acquisition d'un nouveau photocopieur
9. Quittance à la Coop de Solidarité Santé Ham-Nord
10. Programme de gestion des actifs municipaux – Dépôt d'une demande d'aide financière
11. Demande d'aide financière – Coop de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord (Remboursement du montant payé en « Droits de mutations »)
12. Demande de participation à une étude des municipalités de St-Christophe d'Arthabaska et de St-Rémi-de-Tingwick
13. Dérogation mineure – Demande de 9011-2731 Qc Inc. (M. Richard Larrivée)
14. Prix jeunesse 2020 de la MRC d'Arthabaska – William René
15. Conditions salariales 2021-2024 – M. Patrick Duchaîne
16. Demande à la CPTAQ (9413-3162 Qc Inc./Marquis Tardif) - Exploitation d'une carrière
17. Acquisition d'un terrain pour stationnement du Sentier des Cascades
18. Correspondance
19. Période de questions
20. Clôture de séance

2021-02-14 Approbation du procès-verbal du 11 janvier 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 11 janvier 2021 soit accepté, tel que rédigé.

2021-02-15 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 198,029.31\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2021-02-16 Cotisation annuelle 2021 - COMBEQ

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE défrayer le coût de la cotisation annuelle à M. Bobby Dubois et M. Patrick Duchaîne à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en

environnement du Québec) d'un montant total de 615\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

2021-02-17 Cotisation annuelle 2021 - ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE défrayer le coût de la cotisation annuelle (incluant l'assurance) du directeur général à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) d'un montant de 885\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

2021-02-18 Adhésion 2021 - S.I.U.C.Q.

ATTENDU QUE le Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q.) de la MRC d'Arthabaska est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de soutenir les services de première ligne lors d'une urgence;

ATTENDU QUE la municipalité peut adhérer aux services du S.I.U.C.Q. pour une contribution annuelle de 1.10\$/habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord adhère aux services du Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q.) de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2021.

2021-02-19 Acquisition d'un nouveau photocopieur

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur de la municipalité (acquis en 2012) présente des signes de désuétude et qu'un tel appareil est requis dans le cadre des tâches administratives quotidiennes;

CONSIDÉRANT QUE le coût par copie de l'actuel photocopieur serait coupé de près de 50% avec l'acquisition d'un nouveau, ce qui représente des économies annuelles d'environ 1,500\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de Mégaburo pour un nouveau photocopieur à 4,550\$ plus taxes et que nous estimons à environ 10 ans la durée de vie d'un tel appareil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord fasse l'acquisition d'un nouveau photocopieur de marque Sharp MX-3051 de l'entreprise Mégaburo au coût de 4,550\$ plus taxes;

D'OFFRIR l'actuel photocopieur à la Maison des Jeunes de Ham-Nord afin de les soutenir dans la réalisation de leurs projets.

2021-02-20 **Attestation de quittance à la COOP de Solidarité Santé Ham-Nord**

CONSIDÉRANT la décision du Conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé Ham-Nord (ci-après nommé la COOP) de dissoudre la coopérative en date du 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engendré des dépenses pour la COOP en lien avec les frais de constitution et d'honoraires professionnels d'un total de 6,748\$ et qu'elle désire donner une quittance à la COOP;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme et atteste qu'elle donne quittance à la Coopérative de Solidarité Santé Ham-Nord pour les dépenses engendrées en lien avec les frais de constitution et d'honoraires professionnels d'un total de 6,748\$.

2021-02-21 **Programme des gestion des actifs municipaux de la FCM – Dépôt d'une demande d'aide financière**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour son projet d'amélioration des pratiques de gestion de nos actifs;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Activité 1 : Consolidation des différentes données disponibles sur les actifs et mise en place de formulaires d'acquisition et de mise à jour de l'information;
- Activité 2 : Implantation d'un logiciel de gestion des actifs;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord consacre 6,000\$ + taxes de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

2021-02-22 **Demande d'aide financière –COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord (Remboursement du montant payé en « Droits de mutations)**

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER une aide financière d'un montant de 1,660.50\$ à la COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord, ce montant représentant le montant

payé par la COOP en « Droit de mutations » lors de l'acquisition de l'immeuble du 365, rue Principale.

2021-02-23 **Demande de participation à une étude des municipalités de Saint-Christophe d'Arthabaska et de Saint-Rémi-de-Tingwick**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Christophe d'Arthabaska et de Saint-Rémi-de Tingwick ont déposé, en octobre 2020, une demande d'aide financière dans le programme de soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité afin de réaliser une étude de faisabilité pour une mise en commun d'un service de déneigement ;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable que cette étude de faisabilité comprenne une analyse exhaustive des territoires des deux municipalités qui ont déposé la demande d'aide financière, ainsi que des territoires des municipalités du Canton de Ham-Nord, de Chesterville, de Notre-Dame-de-Ham, de Sainte-Hélène-de-Chester, de Saint-Norbert-d'Arthabaska et de Tingwick ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande une résolution de participation des municipalités mentionnées ci-haut qui ne contribuent pas financièrement à l'étude, mais dont il serait souhaitable que le territoire soit inclus dans cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord, malgré qu'il ne participe pas financièrement à la réalisation de cette étude, juge pertinent de partager certaines informations nécessaires à l'analyse de son territoire en ce qui concerne le fonctionnement du service de déneigement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Ham-Nord accepte de participer à l'éventuelle étude dirigée par les municipalités de Saint-Christophe d'Arthabaska et de Saint-Rémi-de Tingwick en partageant les informations nécessaires afin que le potentiel de son territoire soit aussi analysé dans la démarche et les scénarios relatifs à la mise en commun d'un service de déneigement.

2021-02-24 **Dérogation mineure - Demande de 9011-2731 Qc Inc. (M. Richard Larrivée)**

ATTENDU la demande de 9011-2731 Qc Inc. (M. Richard Larrivée) concernant l'immeuble situé au 450, Rang de la Montagne (Lot #6 077 504, partie du lot 17 du rang 9 du cadastre du Canton de Ham) et ayant pour objet :

- La mise en place d'une rue en « tête de pipe » d'une longueur de 318 mètres au lieu de la longueur maximale permise de 230 mètres telle que prescrite par le règlement municipal de lotissement #454;

Le propriétaire mentionne que la longueur minimale requise de la rue est de 318 mètres afin de pouvoir procéder à la vente d'un terrain de 10 acres d'un côté, de 25

acres de l'autre côté tout en respectant le frontage minimal requis à la rue pour la balance du terrain.

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ayant pris connaissance de ladite demande lors d'une séance tenue par conférence téléphonique le mardi 26 janvier à 13h30;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'APPROUVER la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de 9011-2731 Qc Inc. (M. Richard Larrivée), telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 26 janvier 2021.

2021-02-25 Prix Jeunesse de la MRC d'Arthabaska 2020

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE présenter la candidature de William René, jeune ham-nordois très impliqué dans la Maison des Jeunes, au Prix Jeunesse de la MRC d'Arthabaska 2020 afin de souligner son implication dans la communauté de Ham-Nord.

2021-02-26 Conditions salariales 2021-2024 – M. Patrick Duchaine

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE le maire soit autorisé à signer un nouveau contrat de travail au nom de la municipalité avec M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiment et responsable de l'application de tous les règlements municipaux et en environnement, responsable des bâtiments municipaux et d'adjoint en voirie, eaux potable, eaux usées et administration, selon l'entente négociée entre les parties, et ce, dont les conditions de travail prévues dans le présent contrat auront effet à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024, soit pour une durée de 4 ans.

2021-02-27 Demande à la CPTAQ (9413-3162 Québec Inc. /Marquis Tardif) – Exploitation d'une carrière sur le lot 6 077 246

CONSIDÉRANT QUE M. Marquis Tardif (9413-3162 Québec Inc.) souhaite déposer, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une demande d'autorisation visant à obtenir une autorisation afin de permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'ouverture d'une carrière de 4 hectares (plus 0.85 hectare de chemin d'accès) sur une partie du lot 6 077 246;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour étudier une demande, requiert l'avis par résolution des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 077 246 visé par la demande situé dans la zone AF6 est en conformité avec le Règlement de zonage #453;

CONSIDÉRANT QUE le projet pour un usage autre que l'agriculture (ouverture d'une carrière) ne contrevient pas aux règlements municipaux en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord appui la demande d'autorisation présentée par M. Marquis Tardif (9413-3162 Québec Inc.) auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), demande visant à obtenir une autorisation afin de permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'ouverture d'une carrière de 4 hectares (plus 0.85 hectare de chemin d'accès) sur une partie du lot 6 077 246, puisque ce projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur;

QUE copie de cette résolution soit acheminée aux propriétaires concernés ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

2021-02-28 **Acquisition d'un terrain pour stationnement du Sentier des Cascades**

CONSIDÉRANT l'effervescence et la popularité grandissante du Sentier Des Cascades;

CONSIDÉRANT la problématique au niveau du nombre de stationnements puisque les usagers se doivent d'utiliser les places dédiées aux visiteurs du cimetière;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la municipalité d'acheter une portion de terrain adjacent au chemin d'accès du Sentier des Cascades à Recyclage J.P. et que celui-ci accepterait un prix de 1\$/pi² plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la superficie minimale à acquérir en vertu du respect du règlement de lotissement est d'environ 16,000 pi² et ce, en raison du « frontage minimal » à respecter;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte l'offre de Recyclage JP pour l'acquisition d'un terrain adjacent au chemin d'accès du Sentier des Cascades d'une superficie d'environ 16,000 pi² au coût de 1\$/pi² plus taxes et ce, afin d'y aménager un stationnement;

QUE M. François MARCOTTE, maire et M. Mathieu COUTURE, directeur général soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous actes et documents relatifs à cet effet;

À cette assemblée, il a été fait mention :

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune correspondance n'est à déposer à la table du conseil pour cette présente séance.

Période de questions :

Puisque la municipalité est présentement située en « zone rouge », les résidents sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à info@ham-nord.ca, par la poste ou en déposant leur demande écrite dans la chute à courrier au bureau municipal.

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune question et/ou demande écrite n'a été reçue de la part du public pour la présente séance.

Le maire lève l'assemblée à 19h15.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.